

## Compte rendu

**Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le jeudi 26 novembre 2009**

**sous la présidence de Claude BELLEI, Maire**

Metz Métropole : élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 septembre dernier portant modification de la représentation des communes au sein du conseil de communauté d'agglomération de Metz Métropole, le conseil municipal a élu Monsieur Claude BELLEI, délégué titulaire et Madame JAN Françoise, délégué suppléant.

Localisation de la chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine

A l'unanimité, le conseil municipal sollicite la localisation à Metz, capitale régionale, de la future chambre de commerce et d'industrie de Lorraine et demande que soit pris en compte et conforté, le rôle de locomotive économique du territoire mosellan.

Conclusion du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer le contrat de concession et l'ensemble de ses annexes pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés avec la SAEM UEM et la SAS URM.

Acquisition d'un défibrillateur

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition d'un défibrillateur automatique et autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense qui sera imputable à l'exercice budgétaire 2010.

Mise en place de répéteurs pour le développement de la radio relevé des compteurs d'eau

Suite à la demande faite par la société Veolia Eau pour le développement de la radio relevé des compteurs d'eau, le conseil municipal n'autorise pas la mise en place de répéteurs sur les candélabres de la commune.

Adhésion réseau fibre

Le point a été retiré de l'ordre du jour et sera examiné ultérieurement

Commande de chèque cadeau

Le conseil municipal approuve le tableau récapitulatif établi en vue de l'attribution de « chèques- cadeaux » qui seront remis aux membres du personnel au titre de cadeaux de fin d'année, et aux lauréats du concours des maisons fleuries et des illuminations de Noël pour l'année 2009.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'élimination des déchets ménagers –exercice 2008

Les membres du conseil municipal certifie avoir pris connaissance desdits rapports.

Décision modificative –budget 2009

Le conseil municipal autorise un virement de crédit de 21 500,00 euros au compte 2313-10 011 nécessaire au règlement global des travaux de sécurité de la RD69.